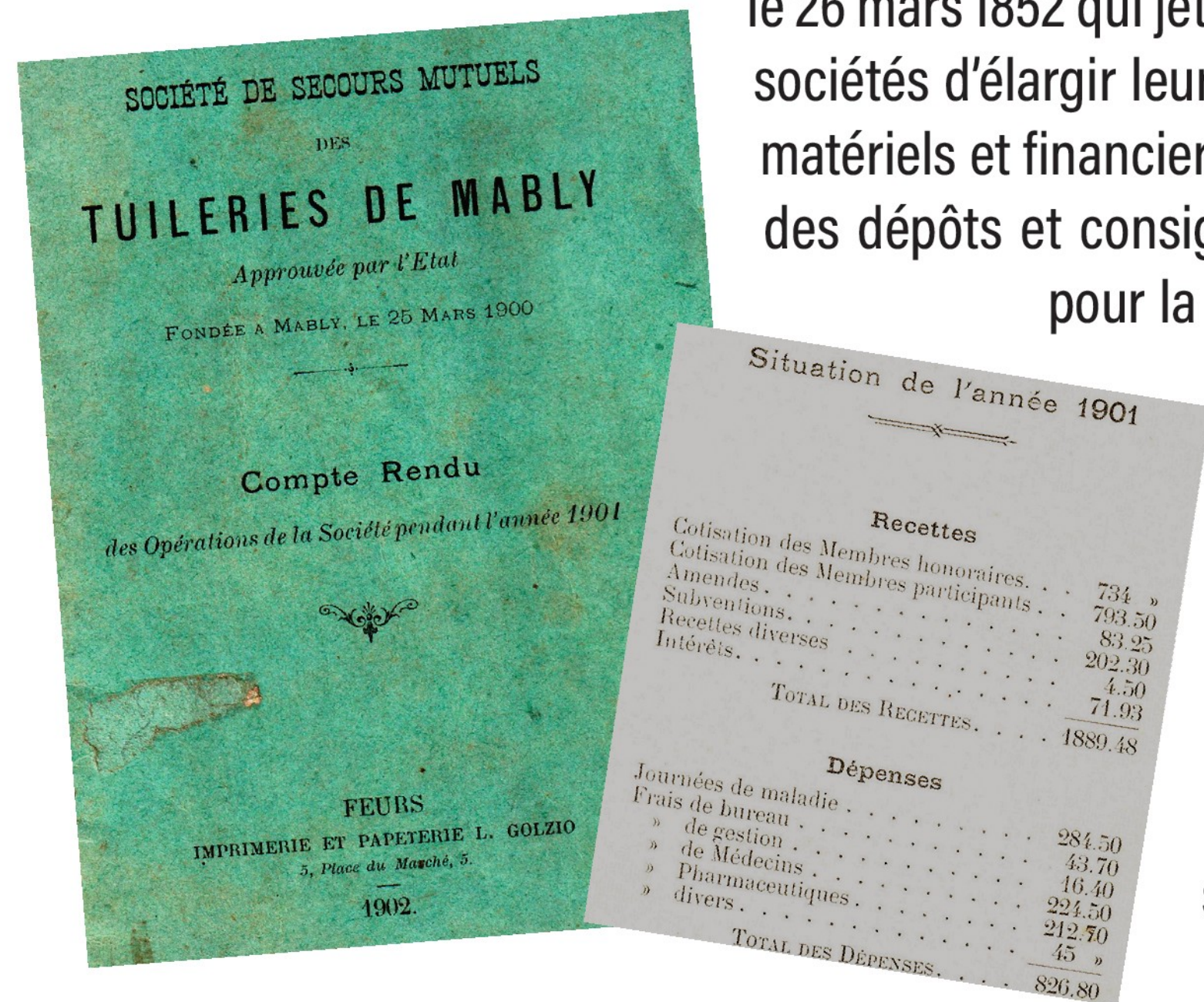


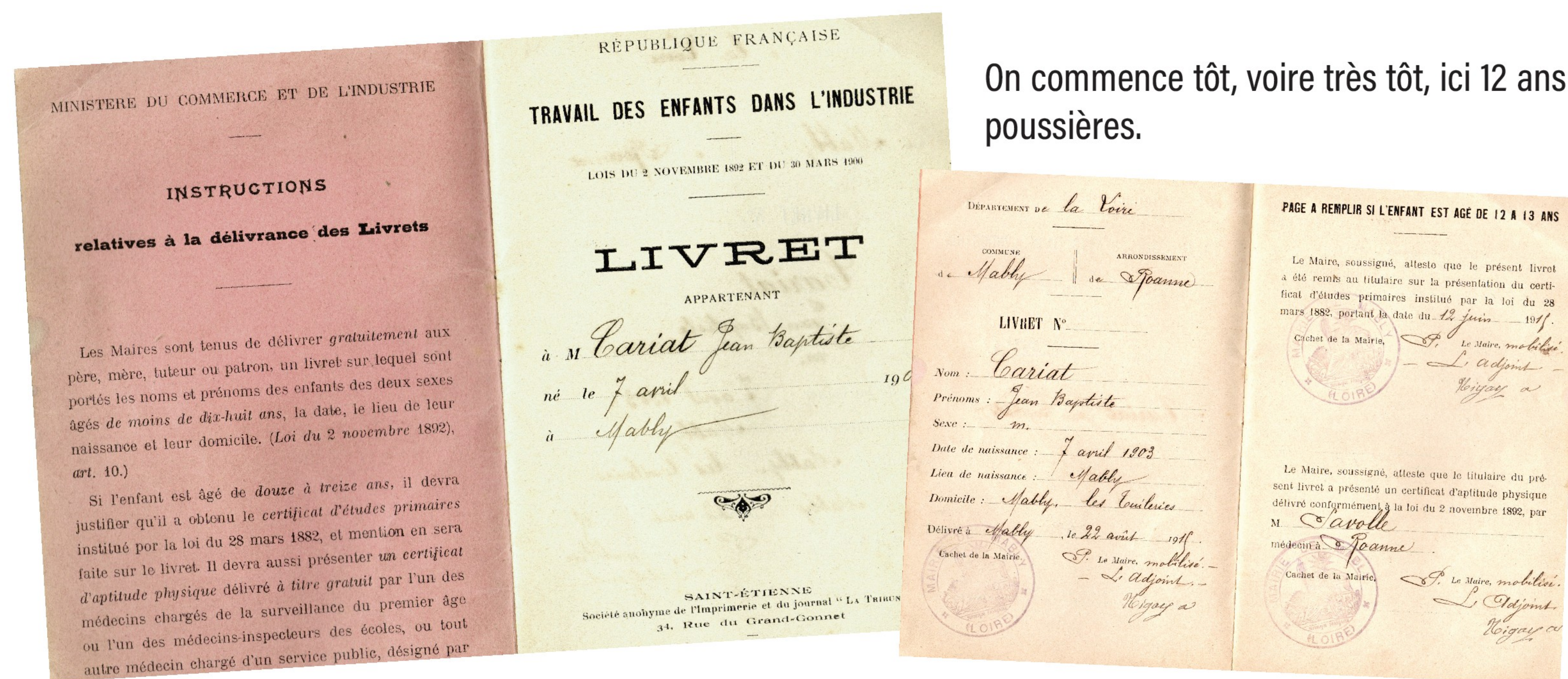
# L'usine et aussi ...

## — LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS —

Les sociétés de secours mutuels existent depuis longtemps. La plupart sont nées des suites du compagnonnage. Mais, en juin 1848, suite aux journées insurrectionnelles, les pouvoirs publics interdisent les grèves, coalitions, restreignent la liberté de la presse et les réunions de plus de vingt personnes. La mutualité fait figure d'exception, Napoléon III adopte un décret le 26 mars 1852 qui jette les bases d'un mouvement mutualiste original qui permet aux sociétés d'élargir leurs domaines d'action à la retraite et prétendre à des avantages matériels et financiers : les sociétés approuvées peuvent placer des fonds à la Caisse des dépôts et consignations à des taux avantageux ainsi qu'à la Caisse d'épargne pour la constitution de pensions de retraite. Des aides matérielles leur sont proposées de la part des communes qui leur fournissent matériel et locaux nécessaires à leur fonctionnement. Elle sont autorisées à gérer un patrimoine immobilier et bénéficient de tarifs préférentiels pour les obsèques. Mais, elles sont sous le contrôle complet de l'État qui nomme leurs présidents. Le conseil d'administration est composé de notables qui ne sont que membres honoraires sans profiter des avantages de la société.



## LE TRAVAIL



On commence tôt, voire très tôt, ici 12 ans et des poussières.



Quelquefois, la grève est nécessaire.

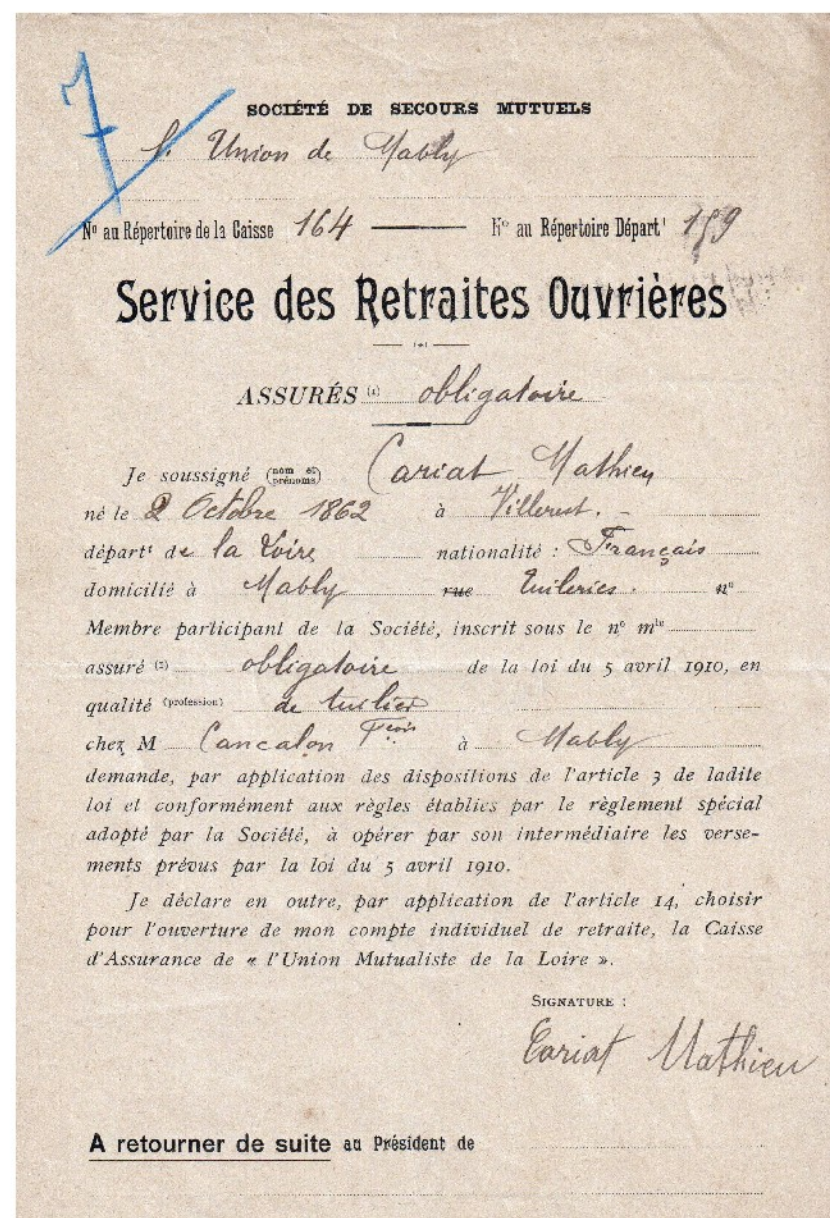
En mai 68, les ouvriers de Mably font un sit-in sur la nationale 7.

## LA RETRAITE

**Loi du 5 avril 1910 concernant les retraites ouvrières et paysannes.**

Cette loi institue pour la première fois un régime obligatoire d'assurance vieillesse. Adoptée par le Parlement contre l'opinion publique, sa mise en œuvre se heurte à de grandes difficultés. L'âge de départ à la retraite étant fixé à 65 ans alors que l'espérance de vie de l'époque ne dépassait pas les 45 ans, on la qualifie de Retraite pour les Morts.

Ainsi, dès 1911, en raison des difficultés des très petits salaires à verser une cotisation, une décision de la Cour de cassation casse le caractère obligatoire de cette loi. La guerre de 1914-1918 limitera la mise en œuvre des retraites obligatoires, qui finiront par s'effondrer avec l'inflation et la Seconde Guerre mondiale.



Tout adhérent en activité dans la société doit signer pour sa retraite.

## LA SANTÉ — ET LA MÉDECINE — DU TRAVAIL



Les médicaments

## LES MÉDAILLES D'HONNEUR

Décernées par le Ministère du travail et de la sécurité sociale aux ouvriers et employés méritants de l'industrie céramique ayant plus de trente ans de services consécutifs dans les mêmes établissements.

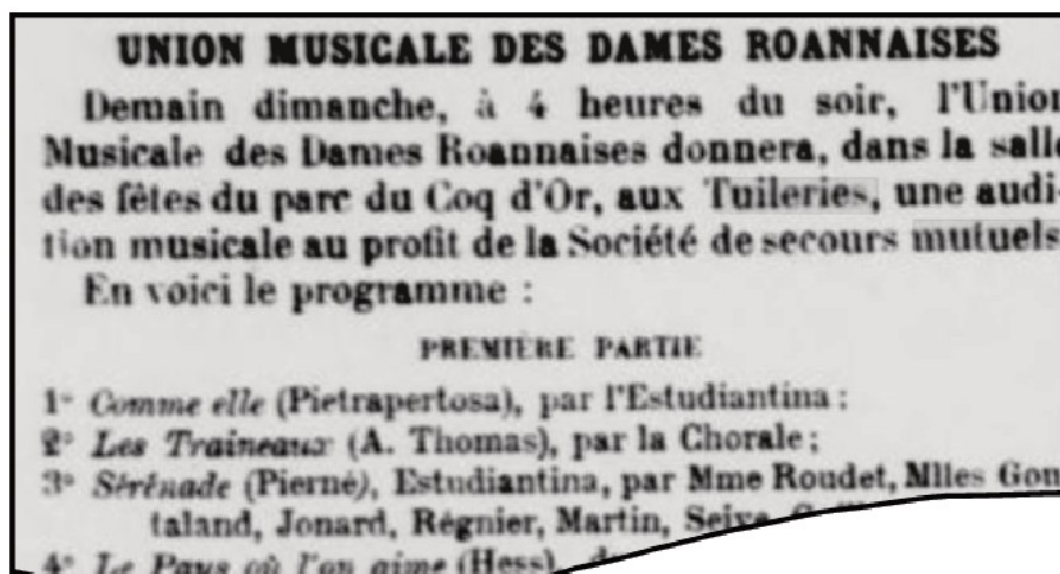
| CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES CÉRAMIQUES DE FRANCE                                                                                                                                       |                       | 7 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---|
| <b>TUILERIES DE MABLY</b><br>(Sic An. des Anciens Établissements François Cancalon et A. Col)<br>Capital : 14.000.000 de francs<br>Siège social : 83, rue Pierre-Semart, ROANNE (Loire) |                       |   |
| <b>Usine de ROANNE-MABLY (Loire)</b>                                                                                                                                                    |                       |   |
| DUBREUIL Louis, Culseur                                                                                                                                                                 | 51 années de services |   |
| <b>Usines de ROANNE-MABLY (Loire)</b>                                                                                                                                                   |                       |   |
| SIMON Marie-Jeanne, Culseur                                                                                                                                                             | 42 années de services |   |
| DUTARTRE Jean, Forgeron                                                                                                                                                                 | 30 années de services |   |
| LARMY Claude, Manœuvre-Tuiler                                                                                                                                                           | 30 —                  |   |
| CARIAT Jean, Chef-mécanicien                                                                                                                                                            | 35 années de services |   |
| BERGER Louis, Manœuvre-Tuiler                                                                                                                                                           | 31 —                  |   |
| PERIN Etienne, Modelleur                                                                                                                                                                | 31 —                  |   |
| POPIER Thomas, Culseur                                                                                                                                                                  | 51 années de services |   |
| DUBREUIL Louis, Culseur                                                                                                                                                                 | 51 années de services |   |

On finit tard...

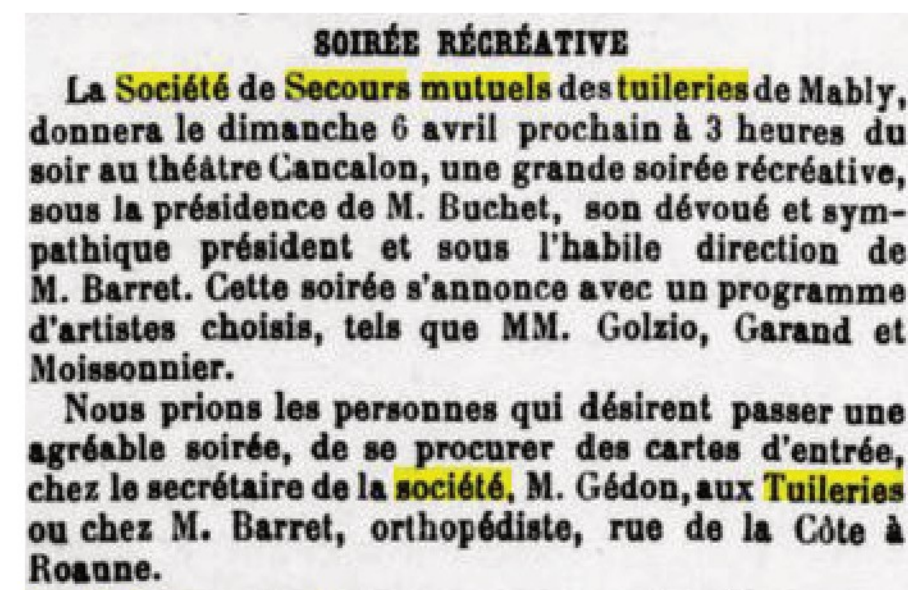
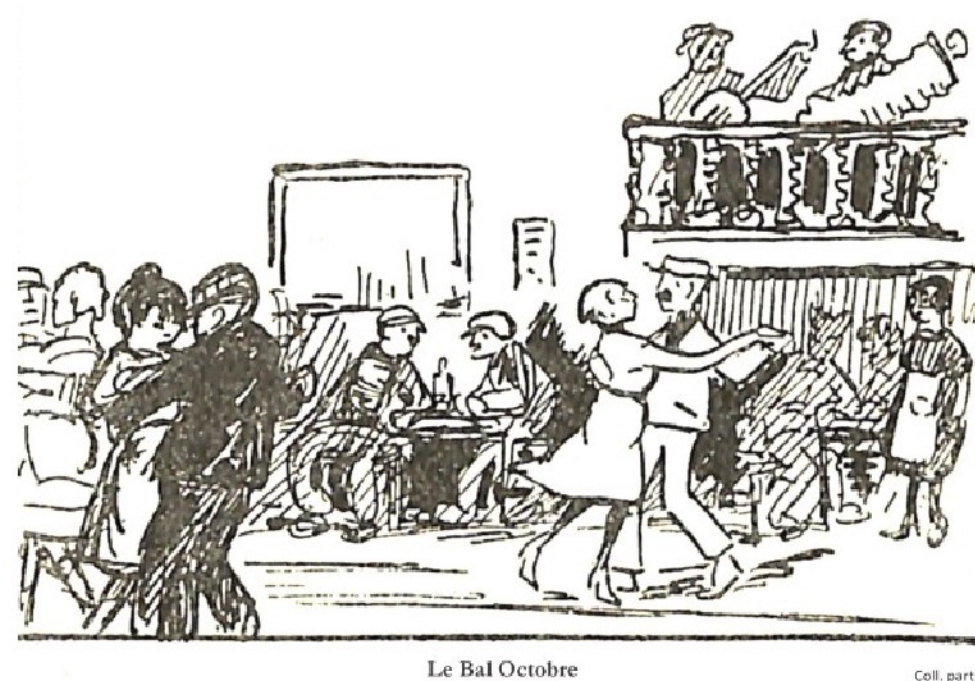
| Usine de HAUBOURDIN (Nord) |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| POTIER Henri, Cartrémaître | 70 années de services |
| ROUSSEAU Louis, Culseur    | 60 —                  |

... voire très tard.

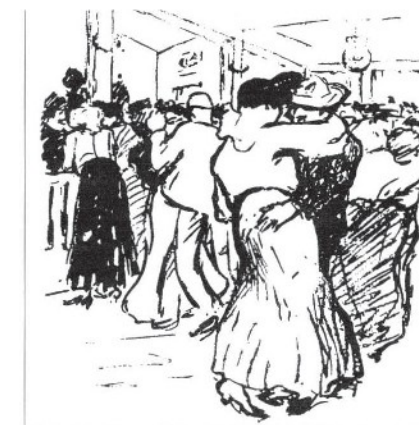
## LES LOISIRS



Journal de Roanne - 6 août 1905



Journal de Roanne - 30 mars 1902



Les Tuileries. — grand concert. — Nous rappelons que, demain dimanche, à 3 heures du soir, la Fanfare de Roanne et la Lyre roannaise donneront un grand concert au parc du Coq d'Or.

Journal de Roanne - 7 mai 1905